

1791 : Loi sur l'Emancipation des juifs en France.



Comme tant d'autres mesures prises à partir de 1789, il s'agit là aussi, en réalité, de l'aboutissement d'un dossier ouvert sous la Monarchie et par elle, et qui aurait évidemment abouti sans la Révolution.

Un exemple parmi d'autres de ce qu'accomplissait dans la paix et l'ordre la *Révolution Royale* entamée sous Louis XV, grâce au renvoi des Parlements, et donc à la fin de l'obstruction systématique qu'ils menaient contre toute tentative de réformes; mais que le rappel de ces mêmes Parlements par Louis XVI interrompit, leur opposition à toute réforme reprenant comme par le passé, et rendant inévitable l'explosion connue sous le nom de *Révolution française*.....

Dès 1784, en effet, Louis XVI avait émis des *Lettres Patentes* permettant aux juifs l'exercice de l'agriculture, du commerce et de l'artisanat.

Le 17 novembre 1787, alors qu'il vient de signer la veille, 16 novembre, l'Edit de Tolérance (document ci-dessous), Louis XVI commande à Malesherbes un rapport sur la situation des Juifs de France en vue d'améliorer leur situation.

Et il aura pour lui ce mot : « **M. de Malesherbes, vous vous êtes déjà fait protestant. Maintenant, je veux que vous vous fassiez juif. Je vous demande de vous occuper d'eux.** »

L'Edit de 1787, un premier pas, généralisera l'état civil à tous les non catholiques.

La convocation des Etats généraux mettra un terme au travail entrepris, et l'égalité des droits aux Juifs sera octroyée par la révolution et non par le roi. Il n'en demeure pas moins que, là aussi, il faut rendre à César.....

